

Compte rendu réunion élections de parents d'élèves

17 septembre 2018

ROLE DES PARENTS ELUS

Les parents élus siègent aux 3 conseils d'école de l'année. Ils votent le règlement intérieur et adoptent le projet d'école. Ils donnent également leur avis et leurs suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'établissement scolaire de leurs enfants.

MODALITES

- **Date** : les élections se tiendront le vendredi 12 octobre de 8h à 12h
- **Lieu** : dans le hall face au bureau du directeur
- **Qui peut voter ?** Chaque parent ayant un ou plusieurs enfants scolarisés dans l'école possède une voix.
- **Comment voter ?** Plusieurs possibilités : vous pouvez venir le jour des élections et déposer votre bulletin dans l'urne ou alors voter par correspondance en faisant parvenir votre bulletin à l'école avant le jour J.
- **Combien de parents seront élus ?** Le nombre de sièges est égal, au maximum, au double du nombre de classes, soit 8 dans notre cas. Sur ces 8 personnes, 4 seront titulaires et les 4 autres seront suppléantes (attention à l'ordre d'inscription sur la liste de candidature).

LE CALENDRIER

- Suite à cette réunion, les parents pourront venir au bureau du directeur quand ils le souhaitent pour consulter la liste électorale (liste des personnes pouvant voter). Ils pourront ainsi corriger toute erreur de nom, de coordonnées...

- Les parents pourront également, au bureau du directeur, déposer une liste de candidature ou s'inscrire sur une liste existante s'ils souhaitent se présenter aux élections. (Un modèle type est disponible au bureau)
- 6 jours avant le scrutin, le matériel de vote sera distribué aux familles (enveloppes et bulletins de vote).
- Le calendrier détaillé est affiché dans l'entrée de l'établissement au panneau d'informations.

Vous retrouverez ces informations sur le site de l'école :

<http://jardinsdutilleul.toutemonecole.fr/>

Et également plus en détail sur le site du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/cid132767/au-bo-du-12-juillet-2018-elections-de-representants-de-parents-d-eleves.html>